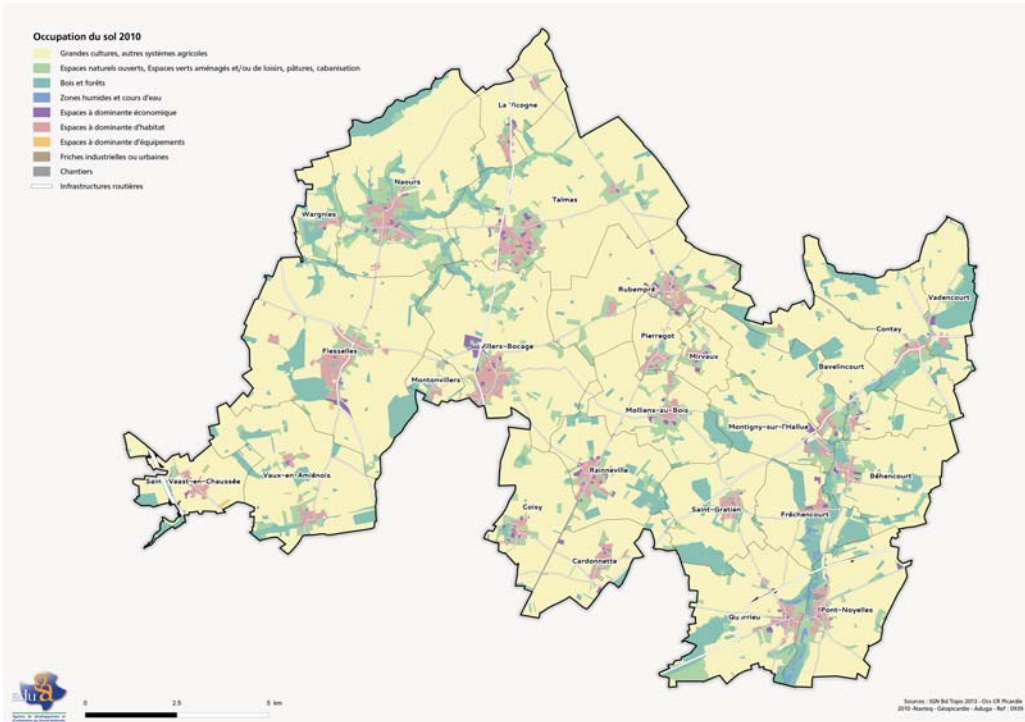


Tourisme et patrimoine

- Une belle diversité des patrimoines du territoire avec 12 Monuments Historiques et un site inscrit.
- Un petit patrimoine local également très diversifié et révélateur de l'histoire locale : pigeonniers, mares, puits, châteaux, gentilhomnières, croix, églises, chapelles, terrains de ballon au poing, moulins à eau, puits tournants, corps de ferme, maisons à pans de bois, murs en torchis etc. Ce sont ainsi plus de 200 éléments de patrimoine qui ont été relevés.
- La cité souterraine et les qualités patrimoniales et paysagères de la vallée de l'Hallue : des atouts pour viser un développement touristique du territoire
- Des chemins de randonnée et des activités natures peu développées mais qui présentent un potentiel
- Des hébergements touristiques peu présents (seulement un peu plus de 70 lits recensés) et une offre de restauration peu attractive

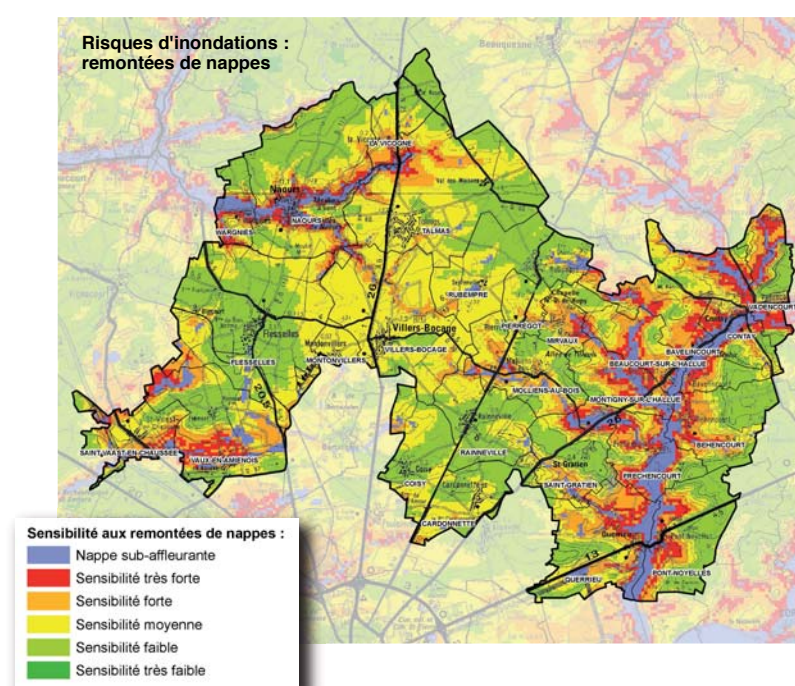
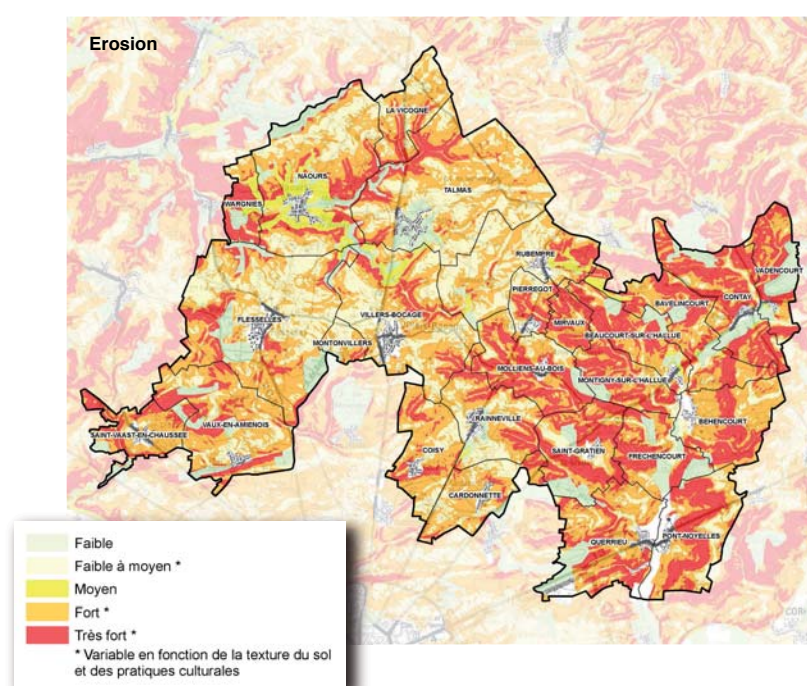
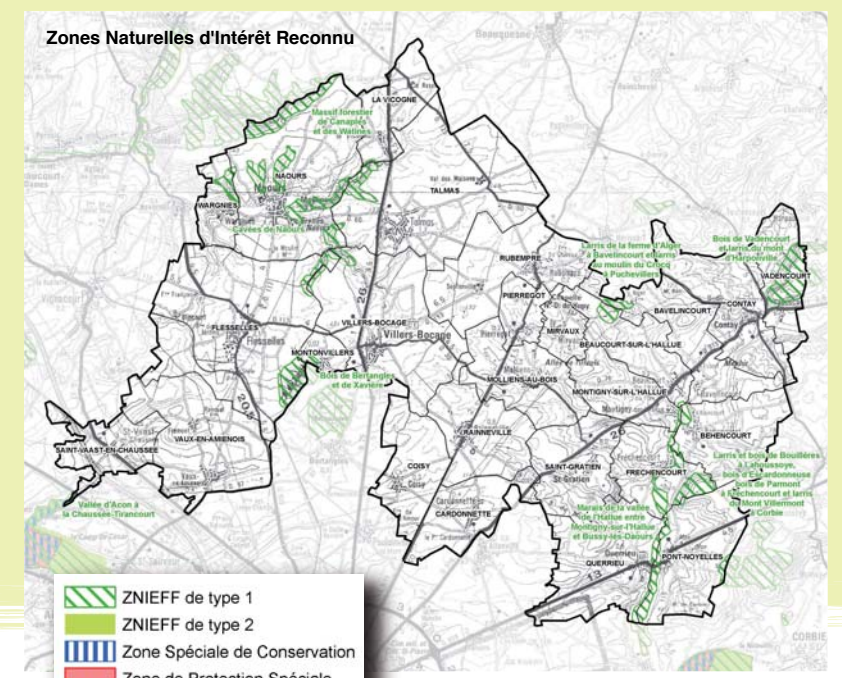
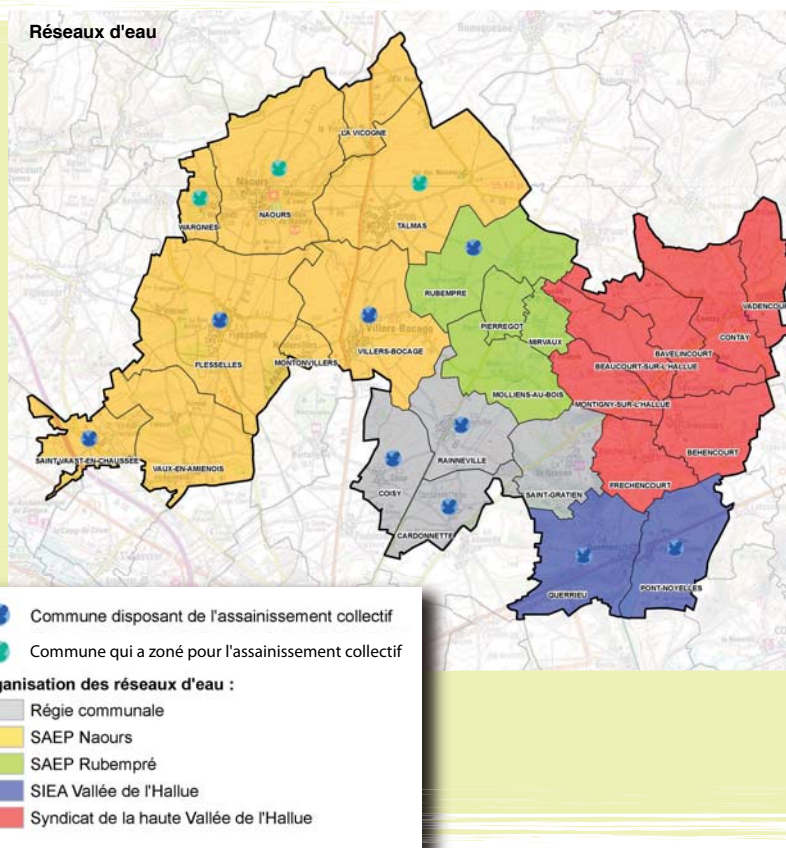


Morphologie urbaine, paysages et foncier

- Un territoire peu urbanisé mais qui s'artificialise et continue à consommer des espaces agricoles et naturels au bénéfice de l'habitat et du développement économique
- Un territoire composé de bourgs aux constructions relativement bien regroupées avec peu de mitage de l'espace mais un développement de l'habitat qui a tendance à étirer le tissu urbain le long des axes routiers et à fermer les perspectives paysagères
- Un cadre de vie de qualité avec la présence de lieux verts dans les villages (mares, bas côtés végétalisés, places plantées) et de couronnes vertes autour des villages (réseaux de haies, de pâtures, de mares, etc.)
- De nombreuses perspectives paysagères de qualité (vallée de Naours et Wagnies, Vallées sèches, Vallée de l'Hallue, etc.)
- De nombreux espaces peu ou pas occupés dans les cœurs des villages (pâtures, anciens corps de ferme, logements vacants) représentent des opportunités pour moins consommer de foncier et conserver les morphologies historiques des villages

Environnement et énergie

- Une eau potable de qualité et présente en bonne quantité mais vulnérable
- Un assainissement collectif encore peu présent avec seulement 57% de la population couverte
- Un réseau hydrographique composé de deux cours d'eau majeurs : la Nièvre au nord-ouest et l'Hallue à l'est
- Une richesse écologique bien répartie sur le territoire et diversifiée : bois, marais, larris et cavées. Une zone Natura 2000 (protection stricte de la biodiversité) et 9 Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristiques maillent le territoire
- Des villages entourés de halos de verdure composés de haies, de pâtures, de vergers ou encore de mares supports d'une biodiversité intéressante
- Une fragmentation des espaces naturels de plus en plus présente à cause des axes routiers et de l'avancée de l'urbanisation
- Un important potentiel de développement des énergies renouvelables : méthanisation et éolien notamment



Risques et nuisances

- Des risques naturels présents mais inégalement répartis
- Des risques d'inondations essentiellement dans les vallées. Ces inondations peuvent être liées à des phénomènes de débordements de cours d'eau et/ou de remontées de nappes
- Des risques d'érosion et de ruissellements (couloirs de boue) présents sur les secteurs de forte pente
- Plusieurs secteurs de cavités souterraines essentiellement dus à l'histoire régionale et aux mûches
- Des risques et nuisances technologiques présents mais concentrés sur quelques communes qui accueillent des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) : Villers-Bocage, Saint-Vaast-en-Chaussée, Talmas, Saint Gratien, Naours et Fréchencourt
- Des nuisances essentiellement concentrées autour des axes routiers

Le diagnostic complet du territoire a permis de déterminer 21 enjeux d'aménagement du territoire intercommunal dont les 9 suivants ont été jugés comme prioritaires par les élus :

- L'accès à une offre d'équipements, de commerces et de services équilibrée et adaptée
- Une offre de logements diversifiée et adaptée aux différents profils de ménages pour préserver l'équilibre démographique
- Une offre de logements territorialisée en synergie avec l'offre d'infrastructures de déplacements, d'équipements, de commerces et de services internes
- L'autonomie de déplacement des personnes non motorisées et la limitation de la part des transports dans le budget des ménages
- La sécurité, l'efficacité et l'agrément des différents types de déplacements (fonctionnels ou de loisirs) et entre les différents usages (marche, cycle, agriculture, transport en commun, véhicules motorisés)
- Une activité agricole préservée, pourvoyeuse d'emplois
- L'accès aux emplois extérieurs à la CCBH que ce soit par l'amélioration des liaisons avec la métropole amiénoise et par une desserte numérique adaptée au télétravail
- La préservation de la biodiversité au travers de l'émergence d'une trame verte et bleue du territoire
- La prise en compte des risques et des nuisances dans l'élaboration du projet

Le projet de territoire permettra de prévoir les conditions nécessaires pour relever ces enjeux en matière de maîtrise de l'espace et de planification urbaine.